Image not found or type unknown

Billet sncf non utilisable

Par **facteur**, le **21/12/2008** à **13:14**

Bonjour, je souhaite trouver une personne qui peut me renseigné sur ma situation.
Le 20 novembre 2008 alors que je m’apprête à me diriger vers la gare st jean de bordeaux pour prendre mon train, je m’apperçoit qu’il y a grève surprise des tram-bus.
J’ai donc rater mon train et mon billet été foutu car c’était un non-remboursable non-échangeable et j’ai du donc prendre un autre billet.
La SNCF refuse de me le remboursé car elle n’ai pas impliqué dans la grève.

Ma question est : Vers qui je dois me retourné pour le remboursement de mon billet : SNCF ou Société de transport en commun de bordeaux. Merci pour vos réponse

Par **Marion2**, le **21/12/2008** à **14:56**

Bonjour,
Effectivement, la SNCF n'est absolument pas responsable.
Envoyez un courrier recommandé AR à la Sté de transports en commun de Bordeaux.
Mais n'attendez pas un miracle !

Bon courage

Par **facteur**, le **21/12/2008** à **15:19**

je m'en douter merci c'est gentil

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés